

Deuxième appel à projets de la chaire de coopération Guy Bernier

Décembre 2022

« Les enjeux actuels du milieu coopératif »

La chaire de coopératives Guy Bernier a le plaisir d'annoncer son nouvel appel à projets. En s'inspirant des enjeux actuels que vit le milieu coopératif et grâce à l'appui financier de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, le nouvel appel à projets vise à promouvoir le développement et la diffusion des connaissances relatives aux coopératives.

Objectifs de l'appel à projets

Le financement des projets de recherche par la chaire poursuit principalement deux objectifs :

- Favoriser et promouvoir la recherche, la diffusion et le transfert des connaissances utiles pour les coopératives.
- Amener un éclairage concernant les meilleures pratiques pour faire face aux enjeux du milieu coopératif.

Axes de recherche

Les défis actuels du milieu coopératif nécessitent la mise en place de plusieurs saines pratiques afin de valoriser leur survie et l'atteinte de leurs objectifs. Lors de la sélection des projets, le comité scientifique favorisera les projets dont les thèmes se rattachent aux quatre (4) axes suivants.

La performance organisationnelle : Afin d'assurer leur survie, les coopératives doivent s'assurer de servir leurs membres, mais aussi d'assurer leur pérennité. La question de l'évaluation de la performance des coopératives est toujours d'actualité. Les projets acceptés peuvent s'inspirer et ne pas se limiter aux aspects suivants :

- Les différents outils, types et moyens de mesure de différents types de performances organisationnelles.
- Les outils et moyens de favoriser la performance des coopératives tout en respectant leurs spécificités.

L'éducation coopérative : Les propositions de recherche qui se positionnent dans cet axe de recherche devraient considérer les formations et la production du savoir utile au milieu coopératif et notamment les aspects suivants :

- Identifier les besoins d'enseignement et de formation des acteurs du milieu coopératifs.
- Favoriser une formation de qualité répondant aux besoins des acteurs du milieu coopératif.

La résilience organisationnelle : La résilience est un impératif dans l'environnement actuel teinté plusieurs défis et incertitudes (inflation croissante, rareté de la main-d'œuvre, problèmes potentiels de chaîne d'approvisionnement, crise sanitaire, défis environnementaux). Les recherches qui se placent dans cet axe de recherche devraient considérer et ne pas se limiter aux aspects suivants :

- Pratiques gagnantes pour assurer et promouvoir la résilience organisationnelle.
- Finalités des coopératives, vulnérabilité, compétitivité dans le contexte économique actuel.

La transformation numérique : La transformation numérique des organisations peut constituer un facteur de leur succès. Certains enjeux comme les enjeux de cybersécurité sont parmi les préoccupations actuelles des milieux. Les projets soumis peuvent être en lien avec les pratiques gagnantes d'une transformation numérique.

Conditions d'admissibilité

Les projets peuvent être soumis à titre individuel ou en équipe. Les équipes peuvent être composées d'une ou d'un chercheur.e principal.e et des chercheur.es associé.es. La personne, chercheuse principale d'une équipe, qui dépose un projet de recherche doit, à la date du 15 janvier 2023, occuper un poste de professeur.e régulier.ère ou être étudiant.e inscrit.e à temps plein à un programme de doctorat une université québécoise ou canadienne.

Dossier de mise en candidature

Déposez votre dossier composé des CV de l'équipe de recherche et d'une description de 5 pages du projet à l'adresse courriel de la chaire : chaire.coop@uqam.ca

La demande ne devrait pas dépasser cinq (5) pages et devrait permettre au comité scientifique d'avoir les renseignements suivants sur le projet : description du projet et des objectifs de recherche, justification des dépenses prévues, échéancier de réalisation, retombées de la recherche et les moyens de diffusion.

Critères d'évaluation

Les demandes de fond seront évaluées à la lumière de la pertinence du projet de recherche en lien avec la mission de la chaire et les axes de recherche du présent appel. Les demandes déposées seront classées par le comité scientifique de la chaire selon les critères suivants.

Qualité du projet de recherche (40 %) : Afin d'apprécier la qualité du projet de recherche, le comité considère les éléments suivants :

- L'originalité et la contribution de la recherche à l'avancement des connaissances,
- La clarté de la problématique et la précision des objectifs poursuivis,
- La pertinence et la justification de l'approche de recherche adoptée par les chercheurs,
- La faisabilité du calendrier des activités de recherche et la pertinence des activités de diffusion prévues.

Importance des retombées pour le milieu coopératif (20 %) : Le comité évalue les résultats anticipés du projet en lien avec les objectifs visés par l'appel à projets et les retombées possibles pour les coopératives. Le comité accordera une attention particulière aux aspects suivants :

- La recherche permettra de combler des lacunes des connaissances sur les coopératives,
- Les retombées de la recherche en matière d'éducation des acteurs du milieu coopératif,
- Le développement des connaissances pertinentes, utiles et d'actualité sur le milieu coopératif.

Capacité de l'équipe de recherche (10 %) : La capacité de la personne ou de l'équipe à réaliser le projet proposé sera évaluée en fonction de la pertinence des réalisations scientifiques, des activités de recherche, des expériences dans le milieu universitaire ou dans la pratique et de la formation par rapport aux objectifs du projet soumis.

Transferts des connaissances (10 %) : La qualité, la diversité et pertinence des activités de transferts et de vulgarisation issues du projet de recherche seront les critères d'appréciation de cet aspect des projets soumis.

Formation à la recherche des étudiants (10 %) : Le comité juge important l'aspect formation à la recherche des étudiants dans les activités proposées (variété des tâches et responsabilités prévues à cet effet dans le cadre du projet déposé).

Budget (10 %) : Le réalisme et cohérence du budget au regard du projet de recherche soumis sont les critères considérés par le comité. Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- Salaires des assistants.es de recherche,
- Frais de déplacement et de collecte de données,
- Frais relatifs aux activités de diffusion telles que les frais d'inscription à une conférence,
- Frais de traduction ou d'édition professionnelle des productions scientifiques.

Engagement des bénéficiaires

Pour toute personne ou équipe de recherche bénéficiant des fonds issus de l'appel à projets de la chaire, le comité scientifique s'attend à ce qu'il y ait des moyens de diffusion des résultats du projet dans un délai de 12 mois, et ce comme suit :

- Un cahier de recherche soit déposé à la chaire, ou un rapport sommaire pour les praticiens afin de vulgariser les résultats de la recherche
- Une participation à un événement scientifique de la chaire afin de diffuser les résultats auprès de la communauté des praticiens, des chercheurs et des étudiants,
- Une reconnaissance du financement de la chaire dans les travaux publiés à l'issue du projet.

Informations importantes

Le budget total alloué à l'appel est de 20 000 \$ avec un financement maximum de 5 000 \$ par projet.

- Date limite pour postuler : 15 janvier 2023.
- Annonce des réceptionnaires : 15 février 2023.
- La durée du financement : 12 mois.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter : chaire.coop@uqam.ca